

**COMMUNE DE PLERGUER**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du 07 avril 2016**  
**Séance n° 2016 – 04**

Nbre de conseillers en exercice : 19    Présents : 17    Votants : 19

L'an deux mille seize, le sept avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

**Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN**

**Mesdames Karine NORRIS-OLLIVIER, Janine PENGUEN, Monique LE GALL, Sylvie TROUDE, Odile NOËL, Chantal ADAM, Angélique RESTOUX**

**Messieurs Raymond DUPUY, Jean-Pierre BOUAISSIER, Stéphane LE POTIER, Dieter FRIELING, Serge AUFFRET, Henri RUELLAN, Daniel BRINDEJONC, Stéphane LOYANT, Michel ROGER,**

**Absents excusés : Monsieur Jean-Louis BIENFAIT donne procuration à Raymond Dupuy**  
**Madame Chantale CORBEAU donne procuration à Janine CORBEAU**

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LE POTIER a été nommé secrétaire de séance

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2016

**Ordre du Jour :**

- Vote du Compte Administratif 2015 - Budgets : Commune – Assainissement et Sivu Animation Sociale Le Mesnil
- Approbation du Compte de Gestion des Budgets : Commune – Assainissement et Sivu Animation Sociale Le Mesnil
- Affectation du résultat - Budgets : Commune – Assainissement
- Vote des Budgets Primitif 2016 : Commune – Assainissement

avec la présence du Trésorier

Point rajouté : ONF : vente d'arbres – Parcelles 3 A et 3 B – Accord de principe

Ouverture de la séance à 20h30

***Délibération n° 2016-04-001***

**Objet : Vote du Compte Administratif 2015**

Budgets Commune, Assainissement et Sivu Animation Sociale Le mesnil

Après présentation des comptes administratifs 2015 des budgets Commune, Assainissement ainsi que celui du Sivu Animation Sociale Le Mesnil,

Monsieur Le Maire étant sorti de la salle pendant le vote des comptes administratifs, Monsieur Daniel BRINDEJONC (le doyen de la séance) a été nommé président de séance,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :**

- Approuve le compte administratif 2015 **Budget Commune**  
Votants : 18 – abstention : 02 – contre : 0 – Pour : 16

*Section Fonctionnement* : Dépenses : 1 771 119.42 €

Recettes : 1 925 742.20 €

Excédent reporté : 33 072.18 €

**Résultat de l'exercice 2015 : + 187 694.96 €**

Section Investissement : Dépenses : 1 026 266.08 € Recettes : 524 905.79 €  
Excédent reporté : 832 977.83 € **Résultat de l'exercice 2015 : + 331 617.54 €**

- Approuve le compte administratif 2015 **Budget Assainissement**

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – unanimité : 18

Section fonctionnement : Dépenses : 114 381.24 € Recettes : 126 846.23 €  
Excédent reporté : + 28 992.81 € **Résultat de l'exercice 2015 : + 41 457.80 €**

Section investissement : Dépenses : 54 070.55 € Recettes : 71 960.16 €  
Excédent reporté : + **51 307.01 €** **Résultat de l'exercice 2015 : + 69 196.62 €**

- Approuve le compte administratif 2015 **Budget Sivu Animation Sociale Le Mesnil** au vu de la dissolution du Sivu Animation Le Mesnil le compte administratif 2015 doit être approuvé par le Conseil Municipal

Votants : 18 – abstention : 0 – contre : 0 – unanimité : 18

Section fonctionnement : Dépenses : 91 141.86 € Recettes : 99 511.79 €  
Excédent reporté : + 5 276.00 € **Résultat exercice 2015 : + 13 645.93 €**

Section investissement : Dépenses : 1 421.85 € Recettes : 0.00 €  
Excédent reporté : + 737.30 € **Résultat exercice 2015: - 684.55 €**

- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

#### **Délibération n° 2016-04-002**

**Objet : Approbation du Compte de Gestion 2015 - Budgets Commune, Assainissement, Sivu Animation Sociale Le Mesnil**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune, de l'Assainissement et du Sivu Animation Sociale Le Mesnil.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 pour la Commune, l'Assainissement, Sivu Animation Sociale Le Mesnil par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par un vote à main levée

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – unanimité : 19

- Approuve le compte de gestion 2015 des budgets Commune, Assainissement et Sivu Animation Sociale Le Mesnil
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir.

### *Délibération n° 2016-04-003*

#### **Objet : Affectation des résultats 2015 - Budgets Commune - Assainissement**

Après avoir examiné le compte administratif 2015 des Budgets Commune, Assainissement, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** par un vote à main levée :

Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – unanimité : 19

Valide les affectations suivantes :

- Budget Commune** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 : + 187 694.96 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 187 694.96 €
  - Report en fonctionnement R 002 : 0 €
  - Excédent d'investissement à reporter au R001 : + 331 617.54 €

- Budget Assainissement** : Excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 : 41 457.80 €
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0 €
  - Report en fonctionnement R 002 : 41 457.80 €
  - Excédent d'investissement à reporter : 69 196.62 €
  - Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

### *Délibération n° 2016-04-004*

#### **Objet : Vote du Budget Primitif 2016 : Budgets Commune – Assainissement**

Avant d'examiner le détail du budget 2016, Monsieur Le Maire indique que celui-ci constitue un acte essentiel dans l'exercice de ses responsabilités, car il traduit la politique que la municipalité veut conduire pour le bon fonctionnement et le développement de la commune.

Comme cela a été vu dans la délibération précédente, l'année 2015 a été une année très offensive en investissement et une année de choix déterminants, qui impacte la section de fonctionnement, notamment en matière de politique éducative.

Pour 2016, la municipalité va poursuivre son contrat avec les Plergueroises et les Plerguerros, car elle a à coeur de respecter ces engagements même si, bien entendu, ceux-ci doivent s'inscrire dans un contexte financier qui s'impose à tous et qui doit guider dans une démarche « responsable ».

Quelques éléments de contexte pour bien situer les conditions d'élaboration du budget qui vous est proposé :

- la baisse des dotations de l'Etat qui se poursuit (-28 000 € pour 2016) (soit l'équivalent d'un salaire temps plein par exemple).
- la poursuite de la prise en charge des TAP (conséquences financières sur 2015 : 70 000 €).
- concernant la fiscalité :
  - le niveau faible des valeurs locatives et bases nettes à Plerguer (les plus basses, de l'agglomération) avec un élément aggravant dû à l'abattement sur les bases de 13 %, spécifique à Plerguer.
  - la relative faible part des recettes fiscales locales dans les produits de fonctionnement (environ 10 % d'écart par rapport à la moyenne nationale par exemple).
- l'instruction des permis de construire qui va impacter le budget à taux plein en 2016.

Malgré ces éléments défavorables, Monsieur Le Maire indique que le budget soumis au Conseil Municipal est un budget ambitieux et responsable

- a) ambitieux
- car il va finaliser les gros investissements déjà lancés
    - Vestiaires 185 000
    - Centre cerisaie 720 000
    - Cimetière 270 000
    - Effacement des réseaux 123 000
  - car il poursuit
    - la politique socio-éducative entamée
      - TAP
      - La prise en régie communale du centre de loisirs et de l'espace jeunes
    - la politique sociale volontariste
      - Le soutien accru au CCAS
      - La réalisation d'un logement social en centre-bourg
    - la politique en faveur de l'accessibilité, des ERP en particulier
    - la politique de sécurité et de maillage piétonnier
- b) Responsable
- En terme de stratégie financière, il n'y aura pas d'investissement lourd supplémentaire en 2016, car il faut anticiper le dossier scolaire sur lequel les décisions ne sont pas encore prises définitivement. Le travail est en cours mais on sait bien que le volet financier sera déterminant. L'année 2016 devrait permettre d'affiner les choix techniques mais aussi financiers.
  - Il y a aussi un gros travail sur les économies de fonctionnement (exercice très difficile que celui d'infléchir les dépenses de fonctionnement); toutes les imputations de la section de fonctionnement ont été réexaminées ; concernant la masse salariale, il a été fait en sorte que les choix (régie en particulier) ne soient pas générateurs de coûts supplémentaires, mais au contraire source de progrès en terme de charge globale. Enfin parallèlement aux économies de fonctionnement des décisions ont d'ores et déjà été prises par le Conseil Municipal en terme d'évolution de tarifications, car les recettes doivent être aussi un levier à ne pas négliger. C'est aussi une façon de faire face à ses responsabilités.

Voilà globalement synthétisés les éléments de réflexion qui ont conduit à l'élaboration du budget qui est proposé et dont les maitres-mots sont encore une fois : ambition et responsabilité.

Après présentation du Budget Primitif 2016 des Budgets Commune, Assainissement, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les budgets 2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, par un vote à main levée :

- Vote le Budget Primitif 2016 « Commune » par votants : 19 – abstention : 2 – contre : 0 – pour : 17  
 Au niveau des chapitres en fonctionnement pour un total de : 1 854 389.57 €  
 et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total de : 1 715 500.00 €
- Vote le Budget Primitif 2016 « Assainissement » par Votants : 19 – abstention : 0 – contre : 0 – unanimité : 19  
 En fonctionnement au niveau des chapitres pour un total de : 166 192.96 €  
 et en investissement au niveau des chapitres et opérations pour un total : 141 656.79 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour, celui-ci accepte le sujet ci-dessous.

**Délibération n° 2016-04-005**

**Objet : ONF : vente d'arbres – Parcelles 3 A et 3 B – Accord de principe**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ONF a effectué une tournée de reconnaissance des dégâts suite aux différentes tempêtes sur les différentes parcelles du régime forestier.

Après constat, les arbres situés sur les parcelles 3A et 3B pourraient être vendus. Afin de pouvoir réaliser cette vente, il est nécessaire de mandater l'ONF pour une prise en charge de ces arbres afin de les commercialiser au plus offrant.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,** par un vote à main levée :

Votants : 19 – contre : 0 – abstention : 0 – unanimité : 19

- Donne son accord de principe pour vendre des arbres provenant des parcelles 3 A et 3 B
- Demande que l'ONF de réaliser la vente
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les documents devant intervenir

Monsieur Le Maire lève la séance à 23h05

Signatures :

<b>Membres présents</b>	<b>Signatures</b>
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	
BOUAISSIER Jean-Pierre	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
PENGUEN Janine	
FRIELING Dieter	
LE GALL Monique	
LE POTIER Stéphane	
LOYANT Stéphane	
NOËL Odile	
RESTOUX Angélique	

ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	
ADAM Chantal	
BRINDEJONC Daniel	
RUELLAN Henri	
AUFFRET Serge	